Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 025-212501704-20260925-732026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD (25170)

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15
ayant donné procuration : 3
absents excusés : 3
absent : 0
exclus : 0

Date de la convocation
18/09/26

Date d'affichage
28/09/26

Objet de la délibération
Désignation d'un secrétaire de séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 73/2026

Séance du 25 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six
Et le vingt-cinq septembre à 19h30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Robert PERSONENI, Jean-Louis CARRERE, Céline OUDOT, Bernard MARTINA,, Alain LEMOINE, Sophie DE CARVALHO-ESTEVE, Patrick PRUD'HAM, Adeline BOUREE, Julie GARZETTA et, Abdessamad KADDOURI, Julien GOUVERNE et Arthur GROSJEAN.

Étaient absents :

Étaient représentées :
Hakima KOCH procuration à Robert PERSONENI
Anne WIDMER procuration à Robert PERSONENI
Séverine DEMAIZIERE procuration à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE
Président de séance : Robert PERSONENI, Maire

VU l'article L 212-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de nommer un membre du Conseil municipal secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents ou représentés, désigne **Jean-Louis CARRERE**, secrétaire de la présente séance.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis CARRERE

MAIRIE de COURCELLES-LES-MONTBELIARD (Doubs)

Le Maire,
Robert PERSONENI